



Plan Communal de Sauvegarde



Date 1^{ère} diffusion 2013 mise à jour septembre 2026

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

SOMMAIRE

PREAMBULE ADMINISTRATIF :

- Cadre juridique - Mise à jour - Diffusion p.3
- Présentation de la Commune et du PCS p.5
- Arrêté Municipal p.6
- 5 codes de la sirène p.7

ANALYSE DES RISQUES :

- Inondation p.9
- Rupture de barrage p.16
- Canicule p.19
- Autres risques climatiques p.21
- Transport matières dangereuses p.24
- Pandémie p.25
- Nucléaire p.26
- Autres risques spécifiques à la commune p.27

ORGANISATION DE L'ALERTE ET DES SECOURS :

- Schéma d'alerte p.29
- **Fiche action du Maire p.30**
- **Fiche action alerte population - ERP p.31**
- **Fiche action logistique p. 32**
- **Fiche action secrétariat – communication p. 33**
- **Plan de situation de crise p.34**
- **Annuaire de crise : p.36**

MOYENS :

- Moyens humains p.41
- Moyens matériels p.42

ANNEXES : Fiche hébergement – Exemples de messages d'alerte – Modèles d'arrêtés –
Fichier des personnes fragiles

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

CADRE JURIDIQUE / MISE A JOUR / DIFFUSION

Cadre juridique :

Loi « Sécurité Civile » du 13 Août 2004 – art.16 : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente. En cas de déclenchement d'un plan ORSEC ou d'un plan d'urgence, les opérations de secours sont placées, dans chaque département, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département ».

Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-2 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques : l'article 40 définit l'obligation pour les maires des communes où un plan de prévention des risques naturels (PPRN) est prescrit ou approuvé, de réaliser une information tous les deux ans au profit de leurs administrés.

Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

➡ **Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-dessous :**

Pages modifiées	Modifications apportées	Date
9	Alerte	14/09/2026
12	Alerte	14/09/2026
15	Alerte	14/09/2026
18	Actions du Maire + alerte	14/09/2026
20	Suppressions des appels téléphoniques	14/09/2026
22	Suppressions des appels téléphoniques	14/09/2026
24	Zone à déterminer + alerte	14/09/2026
25	Numéro de téléphone du correspondant	14/09/2026
26	Nom des ERP + alerte	14/09/2026
27	Nom des ERP + conduite à tenir par la population	14/09/2026
30	Coordonnées mairie	14/09/2026
31	Numéros téléphones des responsables	14/09/2026
39	Contacts pour inondation par ruissellement	14/09/2026
41	Ajout nom d'un sapeur-pompier professionnel	14/09/2026

↳ Informez de toutes modifications les destinataires du PCS :

Préfet (Service de la Sécurité Intérieure), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Gendarmerie

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

PRESENTATION DE LA COMMUNE et du PCS



Givry est une commune située au sud-est du département de l'Yonne. Le village fait partie de l'arrondissement d'Avallon. La superficie est de 8.5 km². Elle se situe géographiquement à une altitude de 140 mètres environ.

Le principale voie de communication traversant le territoire de Givry est incontestablement la RD606 qui relie Paris aux Alpes du Nord par Auxerre, Avallon et Lyon ; à hauteur de Givry, la RD606 « abandonne » la vallée de la Cure pour remonter la vallée du Cousin.

Surface 8.5 km²

Habitants 181

Ce plan, établi, sous l'autorité du maire : Mr LANDRE Julien

- ➡ Analyse les risques à l'échelon communal
- ➡ Définit sous l'autorité du maire :
 - L'information
 - L'organisation des secours
 - La protection
 - le soutien de la population
- ➡ Complète le dispositif ORSEC

Le PCS est consultable en mairie

POUR QU'UN PLAN SOIT OPERATIONNEL, IL FAUT :

- ✓ Que tous les acteurs en connaissent le contenu et le rôle qu'ils assument
- ✓ Qu'il soit simple à consulter et réaliste
- ✓ Qu'il soit fiable et donc tenu à jour

COMMUNE de GIVRY
Plan Communal de Sauvegarde

ARRETE MUNICIPAL

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 Septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que.....
.....

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de GIVRY 89200 est établi à compter du 01/09/2026

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie.

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

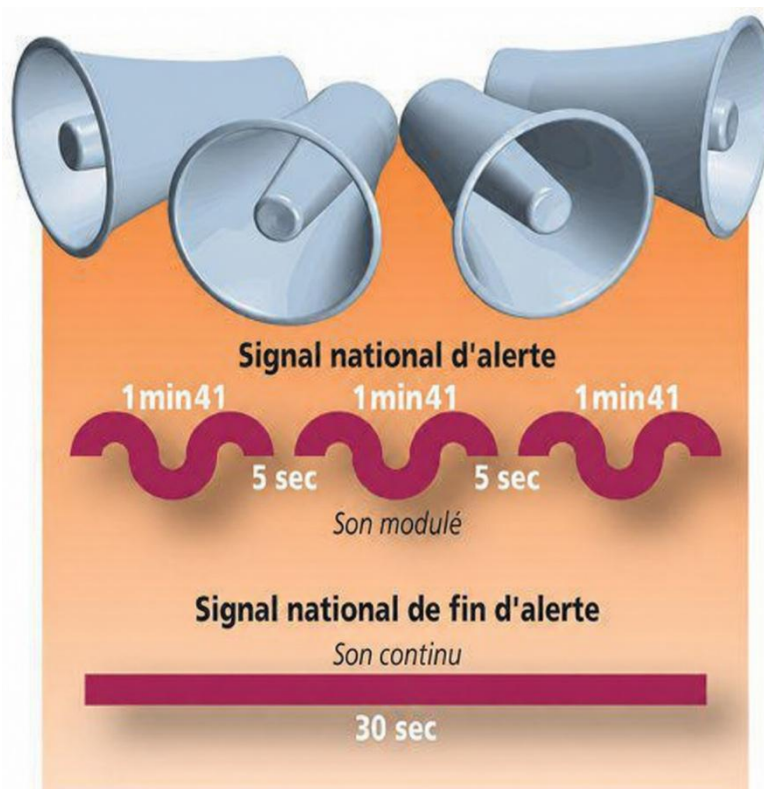
Article 4 : copies du présent document arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises au préfet de l'Yonne (chef du service de la sécurité intérieure), directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Yonne, commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne, directeur départemental des Territoires et président du conseil général de l'Yonne.

Fait à GIVRY, le 01-09-2026

Le Maire,

5 CODES DE LA SIRENE :

- 1 **COUP** : essai mensuel le 1^{er} mercredi du mois à midi
- 2 **COUPS** : demande de renfort pour un secours à personne : accident de la circulation, feu urbain, etc...
- 3 **COUPS** : demande de renfort pour un feu dans le secteur du Centre de Secours concerné
- 4 **COUPS** : demande de renfort pour un feu hors secteur
- 5 **COUPS** : Feux de Forêts



ANALYSE DES RISQUES

« L'analyse des risques », contenue dans ce plan, est reprise dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) portée à la connaissance de nos concitoyens.

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE INONDATION par débordement du Cousin

ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- Permanence mairie
- Déviations routes – pont coupé à l'entrée du village
- Pâtis communal, moulin, chemin rural N°10, voie communale N°3 RD71
- Couper la voie communale N°3 et le chemin rural N°10)
- Joindre les habitations de la zone inondée (voir p 39)
- Déclenchement PCS

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *Sirènes* avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)

Sac d'urgence : Il est recommandé à chaque foyer de préparer un sac d'urgence facilement accessible, contenant notamment de l'eau, de la nourriture non périssable, les médicaments indispensables, une trousse de premiers secours, une lampe de poche, une radio à piles, des vêtements chauds, des produits d'hygiène et une copie des documents importants. Son contenu doit être vérifié régulièrement et réapprovisionné après utilisation.

- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Préparer son Kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Risque d'inondation

Commune de GIVRY

Carte de l'aléa d'inondation

Légende :

- Aléa fort d'inondation
- Aléa moyen d'inondation
- Aléa faible d'inondation
- Zones également soumises à un aléa ruissellement

PPR approuvé le

320.0 m

Limite communale

Cartographie des aléas établie selon une approche hydrogéomorphologique pour une crue comparable à la crue du 20 janvier 1910 (PHEC) et des données topographiques issues d'un levé photogrammétrique de 2001 complété en 2010

Service instructeur : Direction départementale des territoires de l'Yonne
Bureau d'études technique : Alp Géosériques

Date : Août 2010

Dernière modification : 13/05/2010 - Alp Géosériques

Echelle : 1/5 000



Photo 0037 - La commune de Givry sur la crue exceptionnelle



Photo 0038 - La commune de Givry sur la crue exceptionnelle



Reference : PPR approuvé le 07/11/2011

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

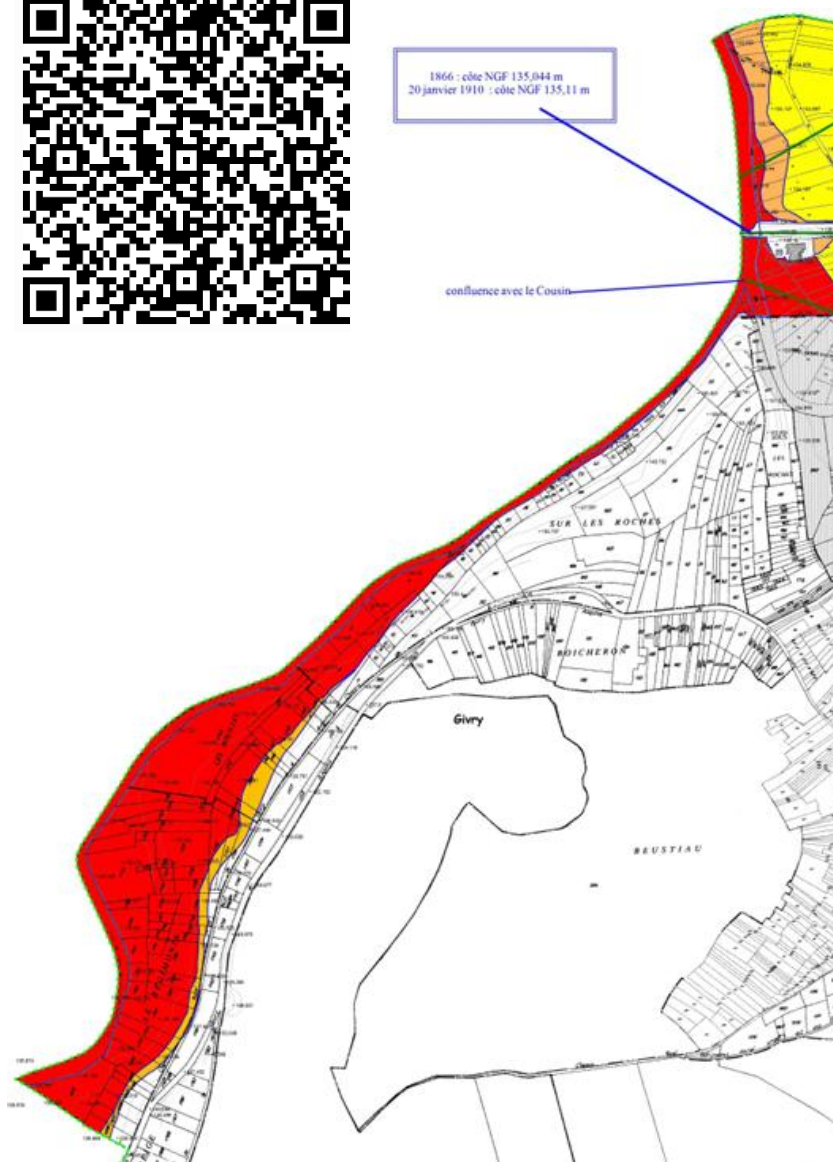
RISQUE INONDATION par débordement de la Cure

Référence : PPR approuvé le 22/12/2012



1866 : cote NGF 135,044 m
20 janvier 1910 : cote NGF 135,11 m

confluence avec le Cousin



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'YONNE



Commune de GIVRY

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS INONDATIONS
(P.P.R.I.)

CARTE DE L'ALEA INONDATIONS DE LA CURE

PPR approuvé le 22 décembre 2012
par arrêté préfectoral DDT-SERI-2012-0129

Légende :

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

Emprise de l'aléa inondation du Cousin
PPRI approuvé par arrêté préfectoral
DDT-SERI-2011-0116 le 7 novembre 2011

17/10/1896 : cote NGF 113,789 m
Mars 2001 : cote NGF 113,964 m

Laisse de crue

Limite communale

Limite de représentation
cartographique



ACTION DU MAIRE

- Permanence mairie
- Déviations routes – ponts coupés : **Pont de Blannay**
- Déclenchement PCS

Réalisation : Alp'Géorisques

Etablie le : juin 2007

Edition : Alp'Géorisques

Modifiée le : mars 2012

Echelle : 1/5 000

ALERTE

Contacter la commune de Blannay (M LUCY, maire : 06-42-33-87-68) couper le pont faire une déviation par Sermizelles (M. MOINARD, maire : 06-31-29-98-07) ou par l'intérieur de Givry vers Asquins

- *Sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
 - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
 - Couper le gaz, l'électricité
 - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
 - Ne pas téléphoner
 - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
Sac d'urgence : Il est recommandé à chaque foyer de préparer un sac d'urgence facilement accessible, contenant notamment de l'eau, de la nourriture non périssable, les médicaments indispensables, une trousse de premiers secours, une lampe de poche, une radio à piles, des vêtements chauds, des produits d'hygiène et une copie des documents importants. Son contenu doit être vérifié régulièrement et réapprovisionné après utilisation.
 - Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Préparer son Kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>

COMMUNE de GIVRY
Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE INONDATION par RUISSELLEMENT

Référence : PPR approuvé le 07/11/2011



Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Risque de ruissellement

Commune de GIVRY

Carte de l'aléa de ruissellement



enquête publique
30 mai au 1er juillet 2011

Service instructeur : Direction départementale des territoires de l'Yonne
Bureau d'études technique : Alp'Géosciences

Date : Août 2010

Document modifié le : 13/02/2010 - Alp'Géosciences

Echelle : 1/5 000



ACTION DU MAIRE

- *Permanence mairie*
- *Déviations routes*
- *Joindre les habitations de la zone inondée (voir p 39)*
- *Déclenchement PCS*

ALERTE

Prévenir la population dans les différentes zones touchées

- *Message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *Sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)

Sac d'urgence : Il est recommandé à chaque foyer de préparer un sac d'urgence facilement accessible, contenant notamment de l'eau, de la nourriture non périssable, les médicaments indispensables, une trousse de premiers secours, une lampe de poche, une radio à piles, des vêtements chauds, des produits d'hygiène et une copie des documents importants. Son contenu doit être vérifié régulièrement et réapprovisionné après utilisation.

- Ecouter la radio

Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Préparer son Kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>

COMMUNE de GIVRY
Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMECON



PLAN ORSEC PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION
BARRAGE DE CHAUMEÇON

LÉGENDE

6/18

44

Point kilométrique

1h40mn

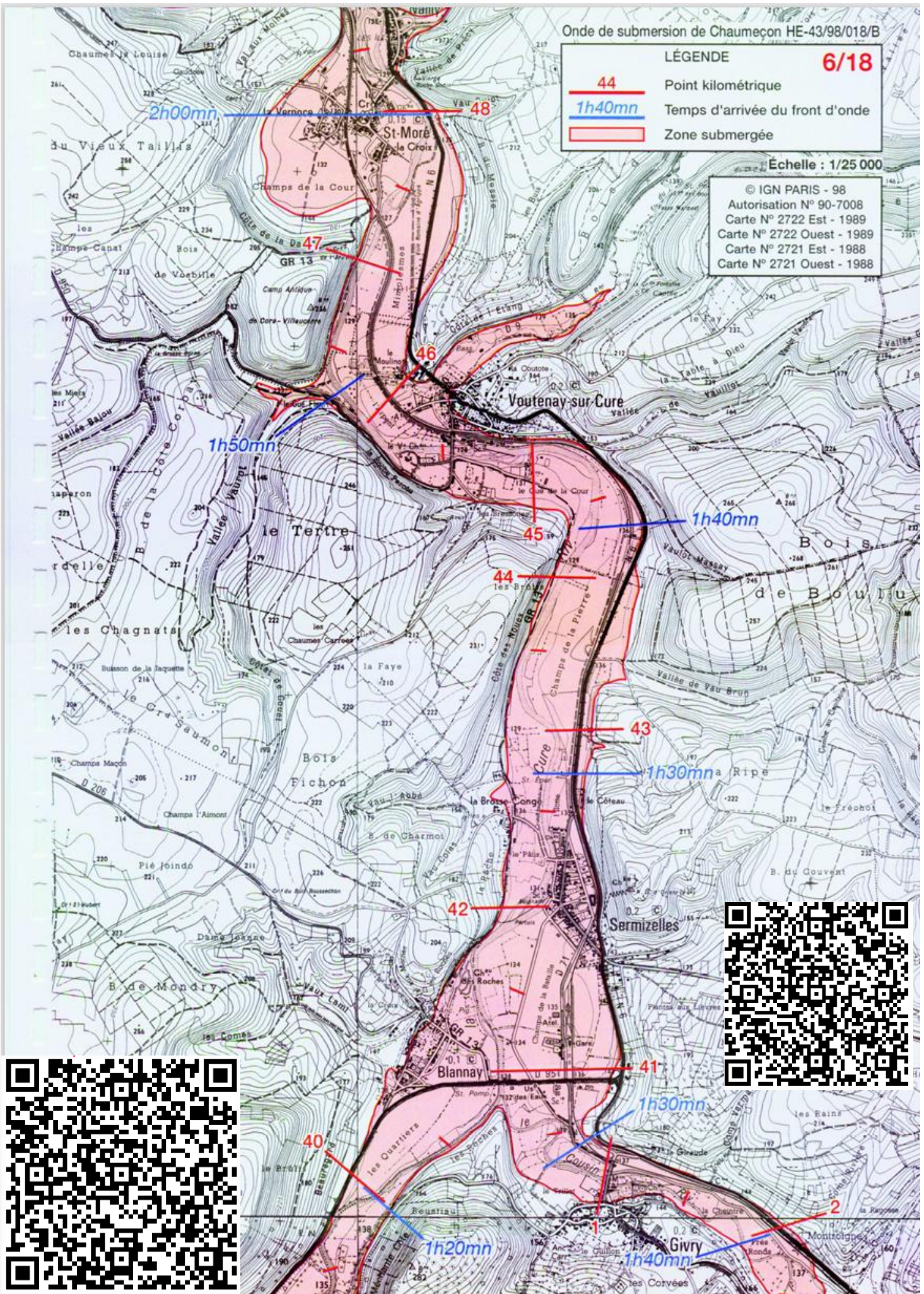
Temps d'arrivée du front d'onde



Zone submergée

Échelle : 1/25 000

© IGN PARIS - 98
Autorisation N° 90-7008
Carte N° 2722 Est - 1989
Carte N° 2722 Ouest - 1989
Carte N° 2721 Est - 1988
Carte N° 2721 Ouest - 1988



Le PPI du barrage de CHAUMECON prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de 8 mètres déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ 1h40 après la rupture

ACTION DU MAIRE

- *Evacuation de la zone*
- *Déviations routes – pont coupé à l'entrée du village*
- *Pâtis communal, moulin, chemin rural N°10, voix communale N°3*
- *Couper la voix communale N°3 et le chemin rural N°10)*
- *Joindre les habitations de la zone inondée (voir p 39)*
- *Déclenchement PCS*

ALERTE

- *message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *sirènes avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
 - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
 - Couper le gaz, l'électricité
 - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
 - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Sac d'urgence :** Il est recommandé à chaque foyer de préparer un sac d'urgence facilement accessible, contenant notamment de l'eau, de la nourriture non périssable, les médicaments indispensables, une trousse de premiers secours, une lampe de poche, une radio à piles, des vêtements chauds, des produits d'hygiène et une copie des documents importants. Son contenu doit être vérifié régulièrement et réapprovisionné après utilisation.
- Ecouter la radio
 - Ne pas téléphoner
 - Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Préparer son Kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

Numéro vert Canicule info service

0 800 06 66 66 (appel gratuit, tous les jours de 9h à 19h).

Ce numéro vert permet d'obtenir des conseils pour se protéger, protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés :*
Salle Communal de Givry
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Conseils sur le site de santé publique France:

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/episode-de-fortes-chaleurs-des-reflexes-simples-a-adopter>



COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

Sur le site internet vigilance météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

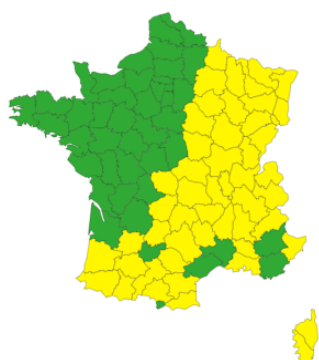
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTÉO FRANCE

MÉTROPOLE EN SAVOIR PLUS VIGILANCE ACCESSIBLE PROCHAINS JOURS A+ MENU

VIGILANCE METEO FRANCE Version PDF

Vigilance météorologique
publiée le mardi 8 décembre 2020 à 16h00
valable jusqu'au mercredi 9 décembre 2020 à 16h00



Choisissez votre département

- Vent violent
- Pluie-inondation
- Orages
- Crues
- Neige-verglas
- Avalanches

51 départements en jaune

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)

- Affichages

- Message diffusé par les pompiers

- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation



LA VIGILANCE et LA PRÉVISION DES CRUES

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>



Niveau	Définition	Caractérisations - Conséquences potentielles sur le terrain
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées Violence de la crue et/ou débordements généralisés Evacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon) Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : • Bâti détruit • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants. • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Telecom...)
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique : • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants. • Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, Telecom...)
Jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoé...) Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée. Évacuations ponctuelles.
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la
population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Mme Meunier : 06.84.47.10.48
- Utilise la liste des personnes fragiles

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible
D'aller constater les oiseaux morts
Un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal
susceptible d'être en contact avec
du public ou le virus des masques
FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (**mairie, école, salle communal**)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- **Sirènes** avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
- La personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

AUTRES RISQUES

Autre risque selon spécificités de la commune :

Exemples :

- Incendie forêt
- Zone verglas récurrente
- Zone neige abondante / récurrente
- Industriel

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP
(**mairie, école, salle communal**)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- **Sirènes** avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas d'incendie forêt :

- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres,
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)

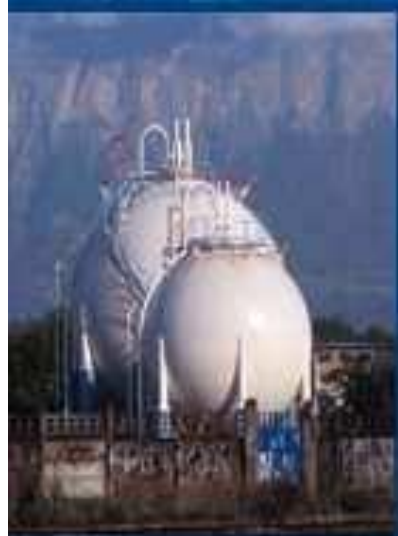
Sac d'urgence : Il est recommandé à chaque foyer de préparer un sac d'urgence facilement accessible, contenant notamment de l'eau, de la nourriture non périssable, les médicaments indispensables, une trousse de premiers secours, une lampe de poche, une radio à piles, des vêtements chauds, des produits d'hygiène et une copie des documents importants. Son contenu doit être vérifié régulièrement et réapprovisionné après utilisation.

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation



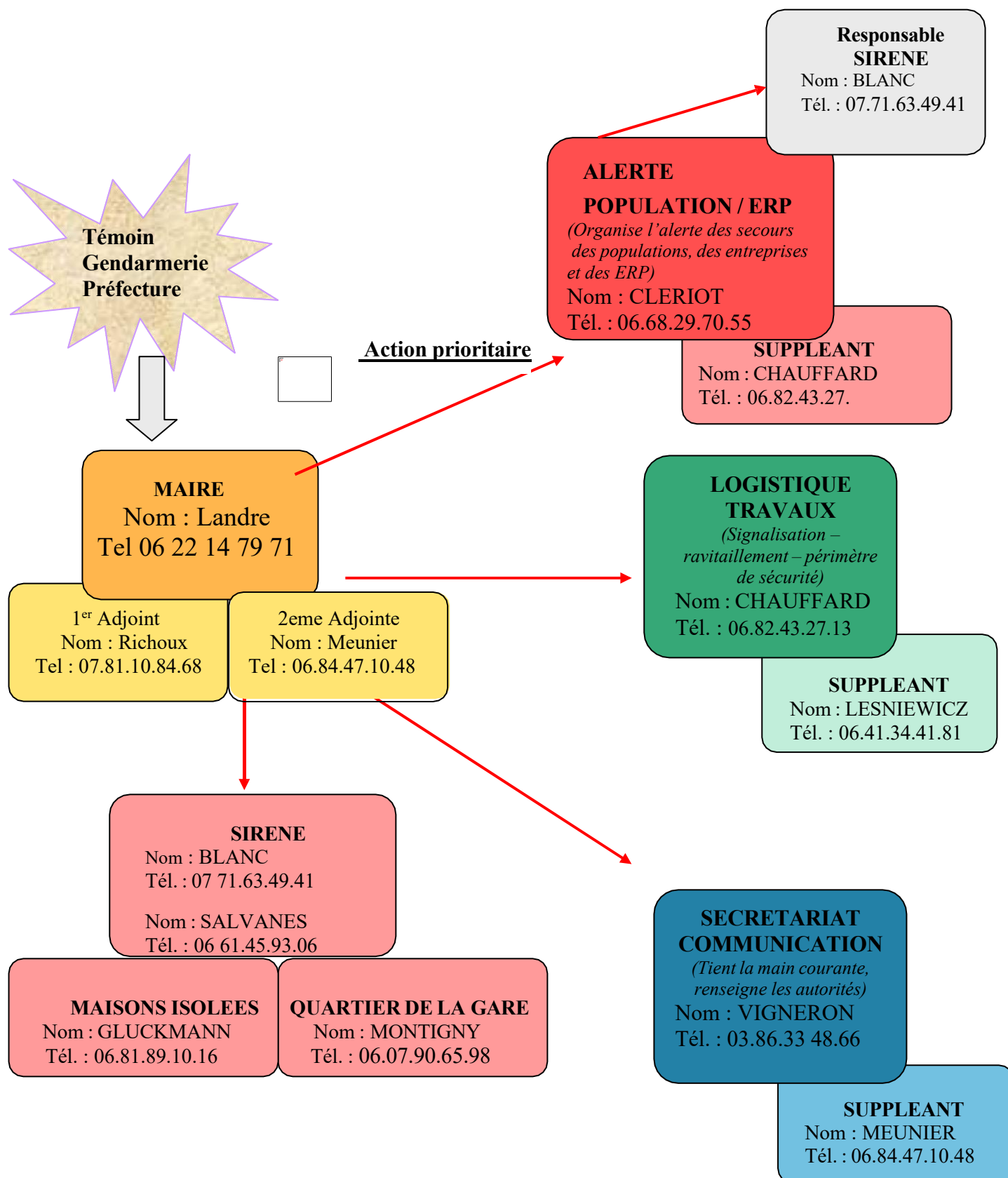


ORGANISATION DE L'ALERTE ET DES SECOURS

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

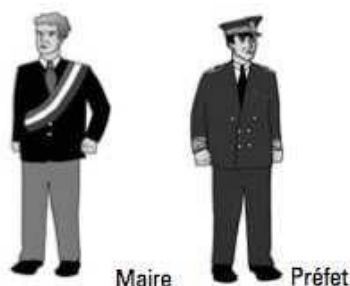
L'ALERTE : Mise en place des équipes



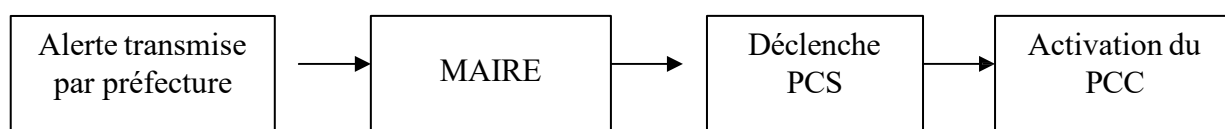
COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

MAIRE : MISE EN PLACE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL



Le maire assure la Direction des Opérations de Secours (DOS) dans la limite de sa commune. Si nécessaire, ou si un plan départemental lié à l'événement devait être déclenché, c'est le préfet qui devient DOS.



Localisation du Poste de Commandement Communal (PCC)

(Hors zone à risques) : MAIRIE 17 rue du Mal Perthuis 03.86.33.48.66

POUR....

Organiser l'alerte, l'évacuation, l'hébergement
Guider secours Réguler la circulation
Rendre compte au préfet Réquisitionner Assurer le suivi de la crise

LE MAIRE S'APPUIE SUR...

Responsable « Alerte – population / ERP – Hébergement »
Responsable « logistique – travaux – économie »
Responsable « communication – secrétariat – main courante »

Le maire doit pouvoir se déplacer

A cet effet, il reste en liaison avec...

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

FICHE ACTION :
ALERTE POPULATION – Ets RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

NOM du RESPONSABLE : Jean-Pierre CLEROT (06.68.29.70.55)

NOM du SUPPLEANT : Benoit CHAUFFARD (06.82.43.27.13)

Missions :

- Se rend au PCC
- Mobilise les personnes responsables des missions suivantes : voir page 25
 - Sirène, cloches.
 - Quartier
 - Maisons isolées
 - Hébergement
- Informe les ERP : **VOIR ANNUAIRE DE CRISE**
- S'assure de l'information des personnes fragiles / isolées
- Informe les entreprises (enjeu environnemental) pouvant être impactées :

VOIR ANNUAIRE DE CRISE

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

FICHE ACTION LOGISTIQUE – TRAVAUX – ECONOMIE

NOM du RESPONSABLE : Benoit CHAUFFARD (06.82.43.27.13)

NOM du SUPPLEANT : Olivier LESNIEWICZ (06.41.34.41.81)

Missions :

- Se rend au PCC
- **Alerte** le personnel des services techniques (indiquer si permanence / astreinte)
- **Alerte** les gestionnaires réseaux EAU – EDF–GDF – Telecom (voir annuaire de crise)
- **Organise** le guidage de terrain
- **Met en place** la signalisation routière
- **Organise** le ravitaillement en contactant les commerçants et entreprises qui pourraient fournir les denrées nécessaires (pour cellule hébergement)
- **Met à disposition** des autorités le matériel technique de la commune (tronçonneuses, groupe électrogène, tracteur, etc.).
- **Organise** le transport collectif
- **Assure** la logistique du PCC

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

FICHE ACTION SECRETARIAT – COMMUNICATION

NOM du RESPONSABLE : Aurelie VIGNERON

NOM du SUPPLEANT : Ghislain Meunier 06.84.47.10.48

Missions :

- Se rend au PCC.
- **Ouvre et tient la main courante** (pendant toute la crise)
- **Assure** l'accueil physique des habitants – journalistes etc.
- **Assure** la permanence téléphonique
- **Prépare** les documents demandés par le maire (arrêtés)
- **Appuie** les responsables en tant que de besoin
- **Se tient en liaison** permanente avec le maire lorsque celui-ci est sur le terrain

Poste de Commandement Communal (PCC)		
Main courante (indispensable en cas de contentieux)		
Responsable :		Heure de prise de fonction : . . .h..
Date / Heure	Appels reçus / visites	Décisions / Observations

COMMUNE de GIVRY

Plan Communal de Sauvegarde

PLAN DE SITUATION DE CRISE

Légende :

Zones urbaines résidentielles



Zones d'habitat regroupé



Bâtiments isolés



Zones d'habitat futur

Zones d'activités économiques



Zones industrielles et artisanales



Zones industrielles et artisanales futures



Zones de loisirs

Zones non construites



Zones agricoles et naturelles



Haies à préserver

Axes de communication



Routes départementales
ou communales



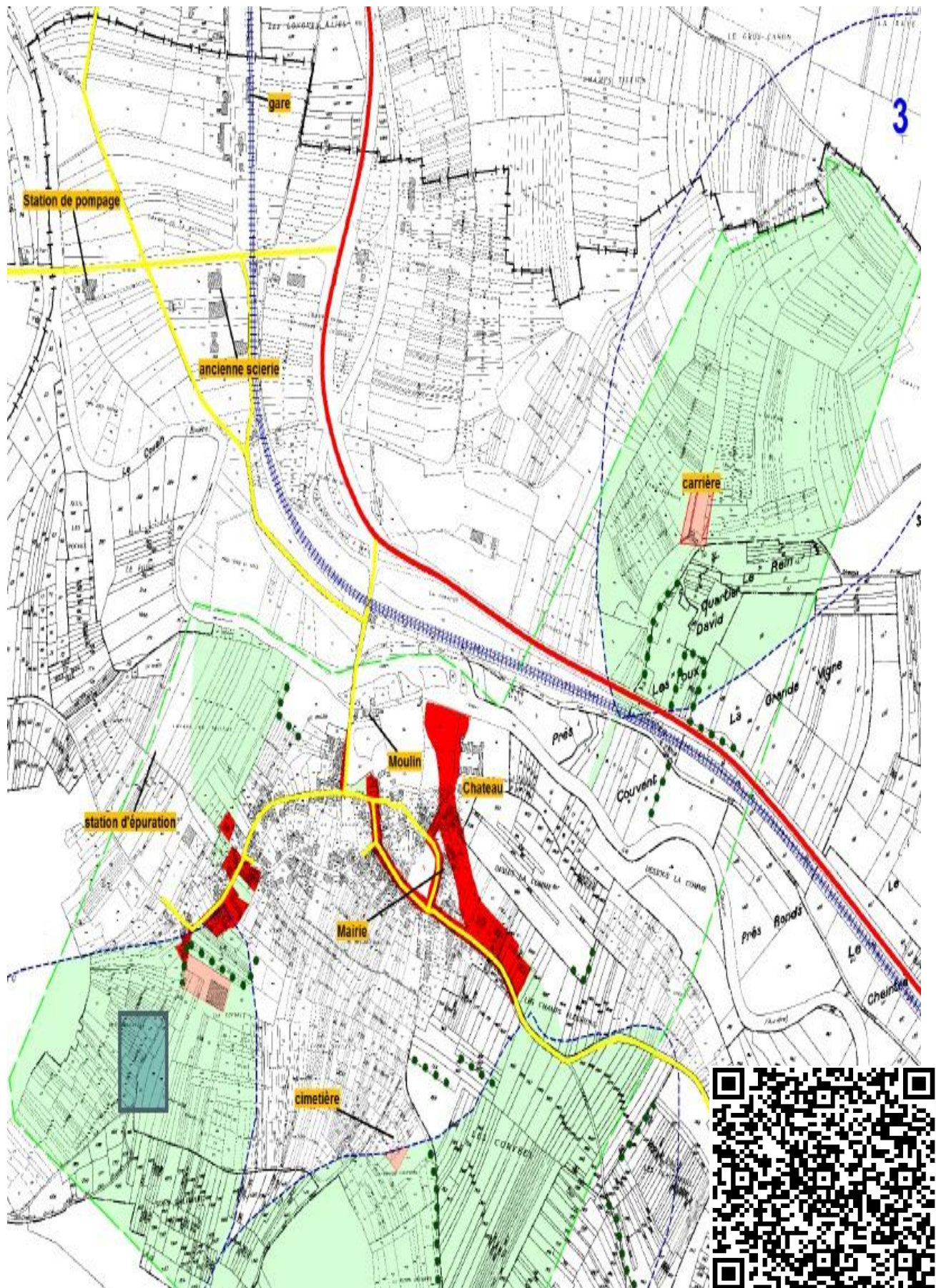
Route départementale n°606



Voie ferrée



Limite communale



COMMUNE de GIVRY
Plan Communal de Sauvegarde

ANNUAIRE DE CRISE

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification (nom)	Téléphone	Fax/ mail
LANDRE julien Maire	06.22.14.79.71	julien.89200@gmail.com
RICHOUX Didier 1 ^{er} adjoint	07.21.10.84.68	dradjt01@icloud.com

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Prénom NOM	FONCTION	ADRESSE	MAIL	TELEPHONE
Julien LANDRE	Maire	12 Rue des Vergers	julien.89200@gmail.com	06.22.14.79.71
Didier RICHOUX	Adjoint au maire	16 Rue des Vergers	dradjt01@icloud.com	07.81.10.84.68
Ghislaine MEUNIER	Adjointe au maire	27 rue des Chamrières	ghislainemeunier@orange.fr	06.84.47.10.48
Emilie MONTIGNY	Conseillère municipale	2 La Patte d'Oie	emiliemontigny.84@gmail.com	06.07.90.65.98
Benoit CHAUFFARD	Conseiller municipale	4 Grande Rue	chauffard.benoit@orange.fr	06.82.43.27.13
Olivier LESNIEWICZ	Conseiller municipale	7 rue des Chamrières	lesniewiczolivier@gmail.com	06.41.34.41.81
Marie France BLANC	Conseillère municipale	4, RUE DU MAL PERTHUIS	mariefrance89blanc89@gmail.com	07.71.63.49.41
Jean-Pierre CLÉRIOT	Conseiller municipale	31 Rue des Chamrières	jean-pierre.cleriot@orange.fr	06.68.29.70.55
Sophie GLUCKMANN	Conseillère municipale	5 rue du Mal Perthuis	zazadu89@orange.fr	06.81.89.10.16
Cécile HERTZ	Conseillère municipale	1 PLACE DE L'EGLISE	cecile.salvanes@gmail.com	06.61.45.93.06
Patrick MERY	Conseiller municipale	3 Route d'Asquins	patrickmery.chanez@wanadoo.fr	06.80.73.31.99

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
VIGNERON	Aurelie	03.86.33.48.66		06.85.87.01.86	Secrétaire

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
JAHN	Patrick	03.86.33.53.18	06.88.74.29.16	Employer Polyvalent

LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone		
		Professionnel	Domicile	Portable
Eglise	Mme Salvanes			06.61.45.93.06

LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement public	Identité du responsable	Portable
Salle communal	Marie France BLANC	07.71.63.49.41
Association de Tir	PIFFOUX Thierry	06.24.38.18.17
La boulle Givryate	CHAUFFARD Benoit	06 82 43 27 13
Association de chasse	CHAUFFARD Xavier	06 50 21 41 55
Association Givry Loisirs 89	BAGNARD Pascal	06.89.15.10.01
Association du patrimoine	SALVANES Cécile	06 61 45 93 06
Association la Colline de BEUCHIAT	GLUCKMANN Vincent	06.38.95.12.97

Entreprises présentant un enjeu environnemental :

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant
Captage traitement et distribution	Route de Vézelay	Tél :03.86.34.94.63 Tél 06.18.39.71.25	SCA VEOLIA Mr Chouard
Commerce de gros de céréales	Champs de la Bataille	Tél :03.86.33.43.50	SAS Soufflet Agriculture
Transport Voyageurs et fret	Rue de la gare	Tél : Fax :	SNCF
SAS BERGER	D606 la carrière	Tél : 03 86 34 00 59 berger-tp@wanadoo.fr	
Transporteur bus	Champs de la Bataille	Tél : 03.86.33.50.38 Port. 06.07.86.68.99 car.madeleine@orange.fr	Car de la Madeleine Mr Thomas
Transport Routier	Champs de la Bataille	Tel. Port.	Transport Thomas Mr Blivet

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable
Les P'tit Bambins	Place de l'église	06.42.71.23.50	7	LE STANG Angélique

Recensement des détenteurs d'oiseaux déclarés sur la commune

Raison sociale	Adresse	Espèces détenues	Nombre d'oiseaux	Modalités de détention
Mme Cauchois	9 rue des Chamrières	Poules Oie	10 01	Enclos
Mme BOISSEAU	6 Allée du Château	Poules Dindes Pintades	14 2 2	Enclos Volières
Mr Clériot	8 route d'Asquins	Poules	15	Bâtiments fermés
Mr P. Chauffard	11 Grande rue	Poules	08	Bâtiments fermés et liberté
Mme. Brévot	17 Route de Domecy sur le Vault	Poules Oiseaux d'ornement	10 2	Enclos liberté bâtiments fermés
Mr E. Renault	Chemin de la Bataille	Pigeons	22	Volières extérieures bâtiments fermés
Mr J-B Le Stang	28 rue des Chamrières	Poules	02	Volière extérieure
Mme Salvanes	Place de l'église	Poules	3	Enclos
Mr B. Chauffard	4 Grande rue	Poules	04	Enclos
Mme. Chavard	10 grande rue	Poules	10	Enclos
Mr Schumacher	La Patte d'Oie			

Débordement du Cousin : personnes à contacter :

M. Mme DEBRIS	03.86.32.44.26 / 06.08.99.00.38
M. Mme LIGNON	09.52.71.84.62 / 06 67 89 62 03 / 06 13 44 46 02

Débordement de la Cure : personnes à contacter :

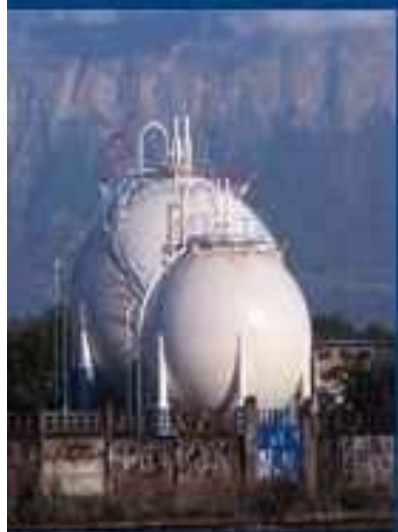
SOUFFLET	03.86.33.43.50
SARL le CHAMPS de la BATAILLE	06.86.33.50.38

Débordement par ruissellement : personnes à contacter :

M. Claude CHARLES	06 31 90 31 55
M. ou Mme BAGNARD	06.82.46.53.89 / 06 89 15 10 01
BREVOT Brigitte	06 44 01 75 07

Service public :

MÉDIAS – RADIOS	
France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteo.fr
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.gouv.fr carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
Avertissement de pluies intenses à l'échelle des communes Vigicrues Flash	https://apic-vigicruesflash.fr
NUMÉROS UTILES	
MAIRIE DE GIVRY.	03.86.33.48.66
POMPIERS CODIS	18 ou 112 ou 114 (personnes sourdes et malentendantes par fax ou SMS)
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89 permanences 24/24h
METEO France	08.92.68.02.89
Siège de la DDETSPP * (DDCSPP et UD DIRECCTE)	03.86.72.69.00
DDETSPP - Site de Preuilly	03.45.42.19.00
Centre Anti-poison de Nancy	03 83 22 50 50
SOS médecins 24 h/24	3624
Pharmacie de garde	3237
DDT	03.86.48.41.00 / N° 24/24 : 06.08.46.20.82
Conseil Général	03.86.72.89.89 / Info routes : 0820 000 189
Violences conjugales	3919
Allô Enfance Maltraitée	119
Samu social - Secours aux sans-abris	115
Urgence GAZ	0 800 47 33 33 (gratuit depuis un poste fixe)
Gestionnaire de réseau ENEDIS	09 726 750 89 (7 j/7 appel gratuit)



RECENSEMENT DES MOYENS

COMMUNE de GIVRY
Plan Communal de Sauvegarde

RECENSEMENT DES MOYENS HUMAINS

- Personnes mobilisables sur la commune :
Florence Bagnard, Laura Amiot, Aouad Hamza (infirmière - corps médical),
Jean Pierre Clériot (agriculteurs),
Dominique Thomas (transport de bus),
Mr Blivet (transport Thomas),
LANDRE Melanie LANDRE Julien (sapeur-pompier)...

- Sapeurs-pompiers de Vézelay et/ou Avallon

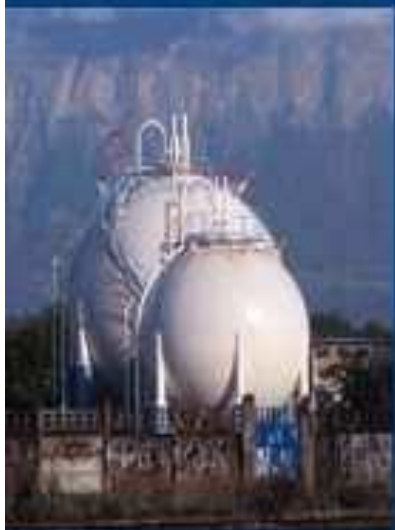
COMMUNE de GIVRY Plan Communal de Sauvegarde
RECENSEMENT DES MOYENS MATERIELS

➤ Détenus par les services communaux

Nature du matériel	Quantité	Localisation
Cisailles tronçonneuse	1	Garage de l'école
Barrières	10	Garage de l'école
Tracteur	1	Garage de l'école

➤ Détenus par les entreprises de la commune

Tracteurs	5	Mr Clériot
Tracteurs	2	Mr Renaud
Tracteurs	2	Mr B. Chauffard
Remorque à plateau	1	Mr Clériot
Remorque à plateau	1	Mr B. Chauffard
Remorque	1	Mr Renaud
Remorque	1	Mr Piffoux
Camions	10	Transports Thomas
Bus	12	Transports Thomas
Camionnette	1	Transports Thomas



ANNEXES

FICHE HEBERGEMENT :

SALLE COMMUNAL 15 rue du Mal Perthuis

- NOM DU RESPONSABLE DU SITE D'HEBERGEMENT (activé) : MAIRE
- DESCRIPTION DU SITE :
 - Lieu : 15 rue du Mal Perthuis
 - Accès : Voiture
 - Nombre de places debout : 120
 - Nombre de places couchés : rien n'est prévu pour le couchage
 - N° téléphone : 03.86.41.13.84
 - Equipement sanitaires : 2 toilettes femmes, 1 toilette homme et 2 urinoirs, 2 lavabos
 - Cuisine : 2 éviers, 1 lave mains, Piano de cuisine, hotte, double réfrigérateur, four micro-onde, cafetière, vaisselle 100 personnes, congélateur.
 - Moyens : aucun

Missions du responsable du site d'hébergement :

- *Prépare l'accueil (main courante)*
- *Rend compte au maire et au responsable « Alerte population / ERP »*
- *Ne quitte pas les lieux, reste avec les « réfugiés »*
- *Si besoin, fait approvisionner en boissons chaudes, nourriture, etc.*
- *Assure évacuation sanitaire de ses « réfugiés » en cas de nécessité*

Main courante (indispensable en cas de contentieux) :

Heure	Entrants	Sortants

EXEMPLES DE MESSAGES D'ALERTE :

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QUE LE BARRAGE DE..... A ROMPU. L'ONDE DE SUBMERSION PROVOQUEE PAR LA RUPTURE DU BARRAGE VA BIENTOT ATTEINDRE NOTRE COMMUNE. PREPAREZ-VOUS A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS. RENDEZ-VOUS A ... (lieu d'hébergement)

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

RISQUE INONDATION - CRUE - NIVEAU ORANGE/ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE FORTE MONTEE DES EAUX, LE **RISQUE DE CRUE** EST DE **NIVEAU ROUGE** -***VIGILANCE ABSOLUE***. PREPAREZ-VOUS A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS. RENDEZ-VOUS A ... (lieu d'hébergement)

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

RISQUE CLIMATIQUE - NIVEAU ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE CLIMATIQUE** ANNONCE PAR METEO FRANCE DE **NIVEAU ROUGE** -***VIGILANCE ABSOLUE*** QUI DOIT TRAVERSER NOTRE REGION- IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DEPLACER D'ECOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

RISQUE GRIPPE AVIAIRE – CONFINEMENT DES VOLATILES :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE VIENT DE NOUS INFORMER QU'EN RAISON DU **RISQUE DE GRIPPE AVIAIRE PLUSIEURS OISEAUX MIGRATEURS ONT ETE DECOUVERTS MORTS ET INFECTES** TOUTE PERSONNE PROPRIETAIRE DE VOLAILLES ET OISEAUX DE COMPAGNIE DOIT PROCEDER AU CONFINEMENT. IL NE FAUT PAS TOUCHER LES OISEAUX MORTS NI LES ENFOUIR SANS EN AVERTIR LA MAIRIE ET NE PAS S EN APPROCHER SANS PROTECTION.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE MATIERES DANGEREUSES – POLLUTION RESEAU EAU POTABLE ET PUITES INDIVIDUELS :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES PUITES**, IL EST INTERDIT DE CONSOMMER ET D'UTILISER L'EAU DU ROBINET –RESEAU EAU POTABLE ET PUITES INDIVIDUELS. DES BOUTEILLES D'EAU SONT MISES A DISPOSITION PAR LA MAIRIE.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE MATIERES DANGEREUSES – POLLUTION ATMOSPHERIQUE :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE PAR DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES** IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ SOIT DE NE PAS SE DEPLACER D'ECOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE NUCLEAIRE – PASSAGE NUAGE RADIOACTIF :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE PASSAGE D'UN NUAGE RADIOCTIF**, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DEPLACER D'ECOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE SEVESO / Installations classée – DECLenchement PPI :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **PROBLEME RENCONTRE SUR LE SITE SEVESO** / l'entreprise.... RESTEZ CHEZ VOUS - **FIN D'ALERTE SIGNAL SIRENE 30 SEC.**

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIABLE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP :

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE RUPTURE SUR UNE CANALISATION DE GAZ, IL EST DEMANDE A CHACUN DE SE PREPARER A EVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS.

INTERROMPEZ TOUS TRAVAUX. NE PROVOQUEZ AUCUNE ETINCELLE, FLAMME OU POINT CHAUD AUX ALENTOURS DE LA RUPTURE.

RENDEZ-VOUS A ... (lieu d'hébergement)

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE :

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE :



IL EST IDENTIQUE PARTOUT EN FRANCE

Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



1 mn 41 s



1 mn 41 s



1 mn 41 s

Fin de l'alerte :

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.



30 secondes

EXEMPLES D'ARRETES :

ARRETE DE REQUISITION

Le maire de.....

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'accident, l'événement.....

survenu le.....à heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est prescrit à M.....
demeurant à
de se présenter sans délai à la mairie de.....
pour effectuer la mission de.....
qui lui sera confiée.

Ou

De mettre à la disposition du maire le matériel suivant :

.....

et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 : Le commissaire de police/le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à.....**le**.....

Le maire,

ATTENTION : les frais de réquisitions sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER

Le maire
de.....

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'accident,
l'événement.....

survenu le.....
.....à heures

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation sur certaines routes
communales et départementales.

Vu l'urgence :

ARRETE

**Article 1^{er} : Il est interdit de circuler sur le et la D ... jusqu' a
nouvel avis.**

Article 2 Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Fait
à.....**le**.....

Le maire

ARRETE PORTANT RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le Maire de

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L 2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment le Titre II, sécurité sanitaire des eaux et des aliments, chapitre Ier, articles L 1321-1 à L 1321-10 et les articles R1321-1 à R1321-68 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Considérant que suite *(aux importantes précipitations, à une effraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement de la station de traitement, aux analyses mettant en évidence la présence de.....)* la qualité de l'eau peut être dégradée ;

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence par précaution il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du , l'eau ne doit pas être utilisée pour :

- *la boisson,*
- *la préparation des aliments dans lesquels l'eau rentre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thés, cafés.....),*
- *la cuisson de tous les aliments,*
- *le lavage des aliments et de la vaisselle ;*
- *le lavage des dents*

sur le territoire de la commune (ou au lieu-dit.....) :

(à adapter suivant le problème de qualité rencontré – la restriction peut être plus ou moins étendue suivant le type de contamination ou de produit – cela est précisé par les consignes sanitaires).

Article 2 : La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et selon les modalités qu'elle communiquera.

Article 3 : Une information appropriée est réalisée auprès de la population par les soins de la commune

Article 4 : *Des dispositions sont prises par la commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants :*

- *eau embouteillée pour l'eau de boisson ;*
- *citernes pour les autres usages.*

(pas d'obligation réglementaire - à l'appréciation du maire – penser avant tout aux établissements particuliers : crèche, cantine scolaire, école, établissements sanitaires et sociaux, personnes âgées seules, ...).

Article 5 : *Monsieur le maire de la commune de* est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux et dont un exemplaire est adressé aux services préfectoraux

Fait à , le
Le maire

ARTICULATION PCS / DICRIM

Eléments communs

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

C'est l'outil de gestion de crise du maire consultable en mairie (liste confidentielle).

Il contient les réponses apportées par L'équipe municipale aux risques connus sur le territoire de la commune

Risque Nucléaire

Risque Seveso

Risque Inondation

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de

Photo / Illustration

Edition 200.
Prochaine mise à jour : 2013(...)

(La même analyse
des risques !!)

Numéros d'urgence

Risque Nucléaire

Risque Seveso

Risque Inondation

MOT DU MAIRE

DICRIM

Commune de

Photo / Illustration
Edition 200.
Prochaine mise à jour :